



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 81831

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la revendication des infirmières et infirmiers de voir la création d'un ordre professionnel, tel que déjà formalisé dans d'autres secteurs médicaux et paramédicaux (kinésithérapeutes, podologues). Une telle instance, pour une profession disposant déjà de règles déontologiques et d'un rôle propre, permettrait aux pouvoirs publics de réguler l'activité de cette profession. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en l'espèce.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités est favorable de longue date à la création d'un ordre professionnel des infirmiers. À cet égard, il a confié à monsieur Édouard Couty, ancien directeur de la direction des hôpitaux, une mission sur ce thème, qui a permis de consulter et d'entendre l'ensemble des organisations professionnelles concernées. Il se félicite de l'adoption de la proposition de loi portant création d'un ordre national des infirmiers, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 juin 2006. Ce texte est actuellement soumis à l'examen du Sénat.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81831

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11968

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10414